



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

### ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

#### Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Conformément au Code général des impôts et notamment l'article 1650, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, dans les deux mois suivants les élections municipales.

Cette commission est composée pour les communes de plus de 2000 habitants du maire ou d'un adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Cette commission est instituée pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal est invité à proposer une liste de 16 Commissaires titulaires et de 16 Commissaires suppléants qui sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui procédera à la désignation de 8 Commissaires Titulaires et de 8 Commissaires Suppléants.

Ces derniers doivent permettre une représentation équitable des contribuables de la taxe d'habitation des propriétaires de résidences secondaires, des contribuables à la taxe foncière des propriétés bâties et si possible des contribuables à la taxe foncière des propriétés non bâties et également des contribuables à la CFE.

DEL2026\_05\_105

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des impôts et notamment l'article 1650 portant institution d'une commission communale des impôts directs composée de 9 membres siégeant dont le Maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 Commissaires titulaires ou suppléants,

Considérant que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal suite au scrutin du 15 Mars 2026 et qu'il y a donc lieu d'instituer la Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant qu'il convient de proposer une liste de 32 contribuables (16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants),

Considérant que la liste de contribuables doit permettre une représentation équitable des contribuables de la taxe d'habitation des propriétaires de résidences secondaires, des contribuables à la taxe foncière des propriétés bâties et si possible des contribuables à la taxe foncière des propriétés non bâties et également des contribuables à la CFE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De proposer la liste ci-annexée, de 32 commissaires titulaires ou suppléants qui sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui procédera à la désignation de 8 commissaires titulaires et de 8 Commissaires Suppléants parmi les noms figurant sur la présente liste.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :****35 POUR**

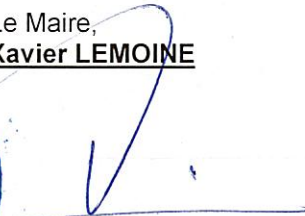
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.